

Service Public du chauffage urbain

Rapport d'activité 2013

Sommaire

Faits marquants	p 4
Repères	p 5
Description du service	p 6
Synthèse de l'activité	p10
Analyse économique et financière du service	p14
Analyse économique et financière du délégant	p16
Contrôles effectués	p34
Avis du délégant	p35
Ce qu'il faut retenir	P36

Edito

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, en portant, d'ici à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale.

La volonté de s'engager dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec les engagements nationaux est devenue un objectif prioritaire pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, affirmant ainsi son ambition de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communautaire d'ici 2050.

Dès l'année 2007, celle-ci a adopté un schéma de modernisation du service du chauffage urbain des Hauts de Garonne et a souhaité faire de ce territoire un quartier exemplaire en matière d'énergie. Ainsi, à la fin de l'année 2015, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne atteindra un taux d'utilisation des énergies renouvelables compris entre 80 et 85 %, et disposera d'une nouvelle chaufferie biomasse à Lormont dont la mise en service s'effectuera en novembre 2014.

Sans sacrifier au confort de l'habitat, le chauffage urbain à base d'énergies renouvelables permet d'afficher un bilan des émissions de CO₂ et une dépense énergétique maîtrisés, tout en préservant l'environnement et en offrant des avantages substantiels aux habitants.

Cette politique volontariste constitue l'un des outils majeurs du Plan Climat Energie Territorial en termes de réduction des gaz à effet de serre, et s'inscrit également à travers la prise de compétence partielle « Réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire, alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération » en 2012. Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux a conduit plusieurs études ayant pour objet l'opportunité et la faisabilité de réseaux de chaleur sur le territoire communautaire. L'objectif est de développer les réseaux de chaleur afin de maîtriser les coûts en ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération, non seulement la chaleur issue de l'incinération des déchets, mais également la géothermie, la biomasse, ou encore la récupération sur eaux usées.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a vu son action reconnue en recevant, de l'association AMORCE, le label « Eco-Réseau » pour le service rendu par le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, en récompense de ses performances environnementales, économiques et sociales au titre de l'année 2012.

Faits marquants

- Par délibération en date du 25 octobre 2013, le Conseil de Communauté a décidé de la **création d'un réseau de chaleur desservant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier**, alimenté par l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bègles.
- Des études de faisabilité de réseaux de chaleur pour les quartiers Bastide Niel et Pessac Pontet sont en cours. Pour ces deux territoires, des solutions géothermie et biomasse sont actuellement explorées.
- Début des travaux de construction de la chaufferie bois/gaz d'appoint-secours pour le réseau, « Les Akènes » à Lormont. La livraison est prévue pour le mois de **novembre 2014**.

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- **Une année 2013 froide**, notamment lors de la mi-saison printanière, et toujours une excellente mixité de l'unité de valorisation énergétique s'élevant à **77 %** (pour un engagement contractuel minimum de 65 %).
- On enregistre sur 2013 une baisse de la quantité de déchets incinérés (- 4,7 %) liée principalement à l'absence d'apport des boues de STEP. La fourniture de chaleur distribuée au réseau est en nette augmentation (+ 8,06 %).
- **Raccordement et création d'une sous-station** à la résidence Mésolia « Le Lavoir » à Lormont.
- Le collège Montaigne à Lormont est à nouveau raccordé après la réalisation de travaux de reconstruction.
- Finalisation des démarches préalables **au raccordement du quartier Carriet à Lormont (680 logements)**. Le raccordement est prévu pour l'automne 2014.
- **Amélioration thermique** des Résidences Aquitanis « Génicart 3 » dans le quartier du Bois Fleuri à Lormont.

Repères

• Coût annuel pour un logement type

Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative, fondée sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m² datant des années 70 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique, est effectuée mensuellement entre le coût du réseau de chaleur et celui du gaz individuel (tarif réglementé confort 1 Gaz de Bordeaux).

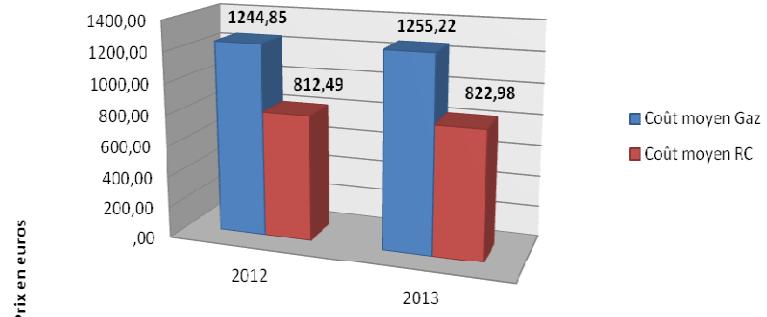
De façon constante, la comparaison des coûts moyens annuels, permet d'observer que le recours au réseau de chaleur est une solution de chauffage plus économique que celle au gaz individuel.

• Provenance de la chaleur

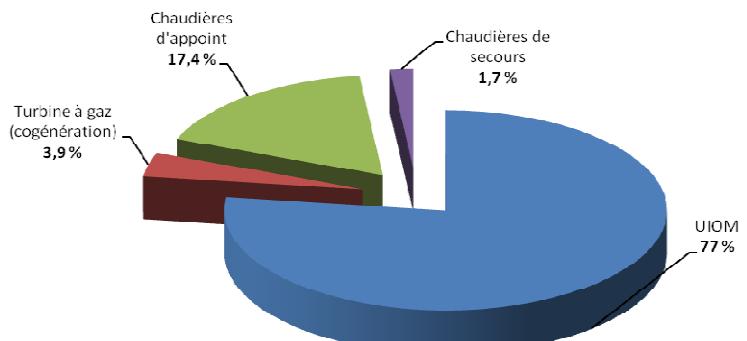
En 2013, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur des Hauts de Garonne provient à 77 % de l'usine d'incinération des ordures ménagères. **La cogénération gaz (turbine à gaz)** a fonctionné en continu durant le mois de janvier 2013 et a fourni 3,9 % de la chaleur.

Du fait d'une répartition différente des périodes les plus froides par rapport à l'année précédente, l'appoint en gaz a été moins important et la part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères a ainsi augmenté de 1,7 point.

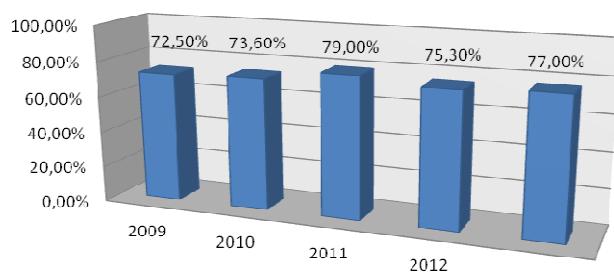
Comparaison du coût moyen annuel TTC du chauffage



Provenance de la chaleur ayant alimenté le réseau en 2013



Evolution de la part de chaleur en provenance de l'UIOM



Description du service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne

• Les grandes évolutions du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

➤ Construction

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne a été construit à partir de la fin des années soixante à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac. Il est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période.

➤ Premières mises en service

En 1967, la première sous-station du réseau de chaleur des Hauts de Garonne est desservie, sur la commune de Cenon. Au fil des ans le réseau s'étend aux communes voisines. La mise en service de la première sous-station sur la commune de Lormont a lieu en 1970, celle de la première sous-station sur la commune de Floirac en 1972.

➤ Raccordement à l'usine d'incinération des ordures ménagères

En 1985, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est raccordé à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), construite sur le site de la chaufferie principale au 1, rue Jean Cocteau à Cenon. Le fuel lourd, en tant qu'énergie de base servant à alimenter le réseau, est ainsi remplacé par une énergie de récupération en provenance des fours de l'UIOM.

➤ Service délégué

A compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée de douze ans, le service public

industriel et commercial du chauffage urbain est confié à la société Rive Droite Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération. Cette société dédiée a subdélégué l'exploitation du réseau à la société Rive Droite Energie. Ces deux sociétés du groupe Véolia Environnement ont pour actionnaires les sociétés Véolia Propreté et Dalkia France.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire, la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments, est donc entretenu et exploité par le subdélégataire Rive Droite Energie.

➤ Passage en basse température

A partir de mai 2009, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, vieillissant et sujet à de fréquentes coupures, est en partie rénové (changement de toutes les sous-stations des abonnés, remplacement des chaudières ...) et passe à un fonctionnement en basse température (- de 110 C°).

- Le principe technique général du réseau de chaleur

Un réseau de chaleur se décompose en trois parties :

- **Une centrale de production de chaleur** qui à partir de l'incinération des déchets produit de la chaleur sous forme d'eau chaude ;
- **Des canalisations** qui acheminent la chaleur vers les abonnés. Ce réseau de canalisations est appelé « **réseau primaire** » pour le distinguer du « **réseau secondaire** » qui sert à distribuer la chaleur dans les bâtiments ;
- **Des sous-stations** situées en pied d'immeubles qui permettent de transformer la chaleur du réseau en chauffage et en eau chaude.

- Les équipements du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

➤ Les équipements de production

Au 31 décembre 2013, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur a été produite à l'aide des équipements présentés ci-dessous.

A ces équipements, s'ajoutent **cinq chaudières de secours mobiles d'une puissance thermique de 1,65 MW** chacune pouvant intervenir sur le réseau.

De plus, **la turbine à gaz** fonctionnant en cogénération produit de l'électricité simultanément à sa production de chaleur, à hauteur d'une puissance de **5 MW (mégawatt)**.

A noter que l'usine d'incinération des ordures ménagères produit également de l'électricité grâce au **groupe turbo alternateur d'une puissance de 3,5 MW**.

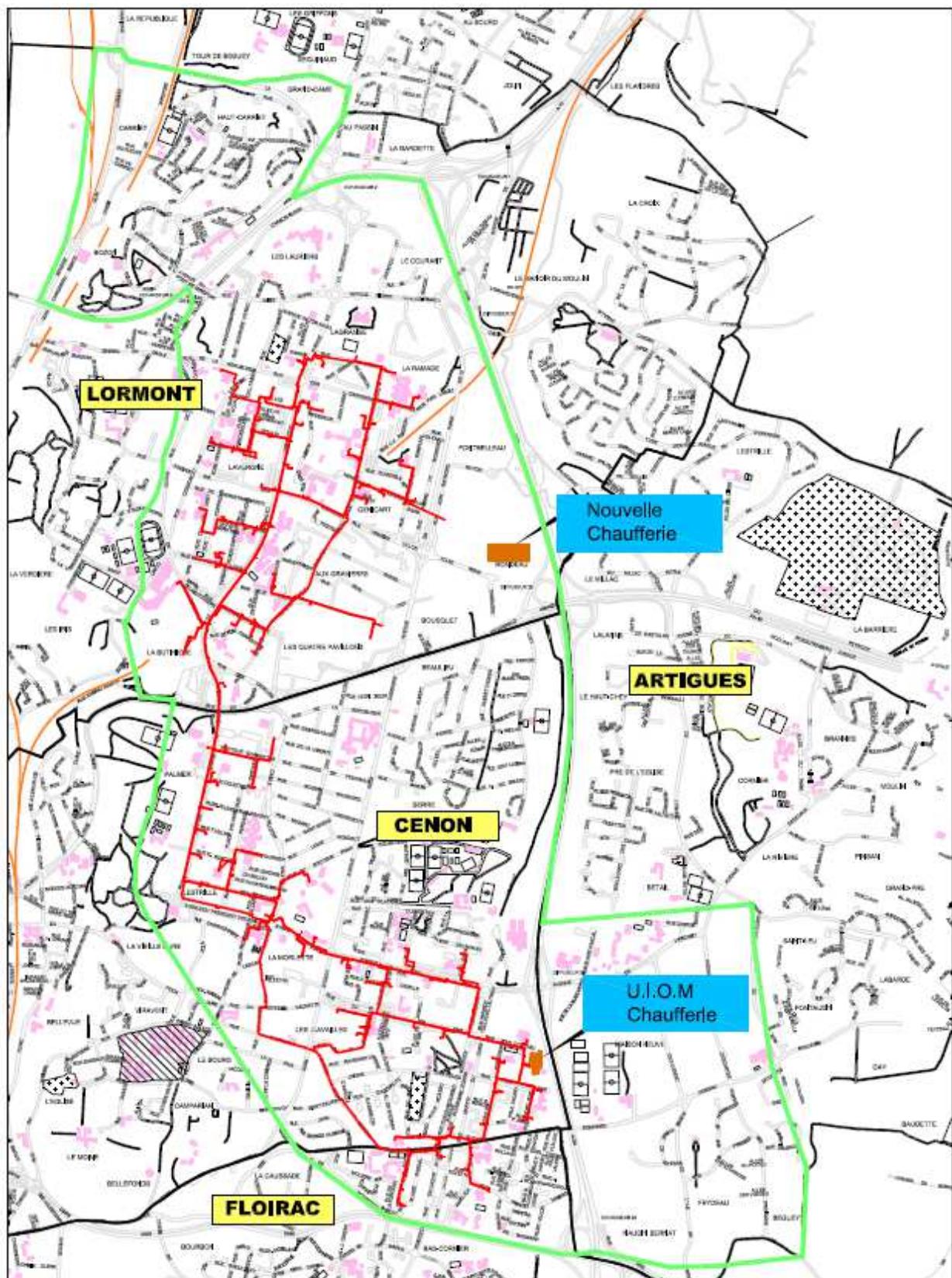
➤ Les équipements de distribution

Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température (- de 110°C), garantissant ainsi sa fiabilisation.

Son périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac (cf. plan ci-après).

D'une longueur de **21 kilomètres** comportant deux tubes, **le réseau dessert 100 sous-stations** (1 création en 2013) dont 60 sont également équipées d'installations de production d'eau chaude sanitaire.

Equipements de production	Quantité	Puissance unitaire	Puissance thermique totale (MW)
Echangeurs de récupération usine d'incinération	1	22 MW thermique	22
Turbine à gaz (cogénération)	1	8 MW thermique	8
Chaudières de la chaufferie de Cenon	2	19,2 MW thermique	38,4
Chaudières de secours de la chaufferie de Lormont	2	9,99 MW thermique	19,98
Puissance thermique totale installée en MW			88,38



LACUB

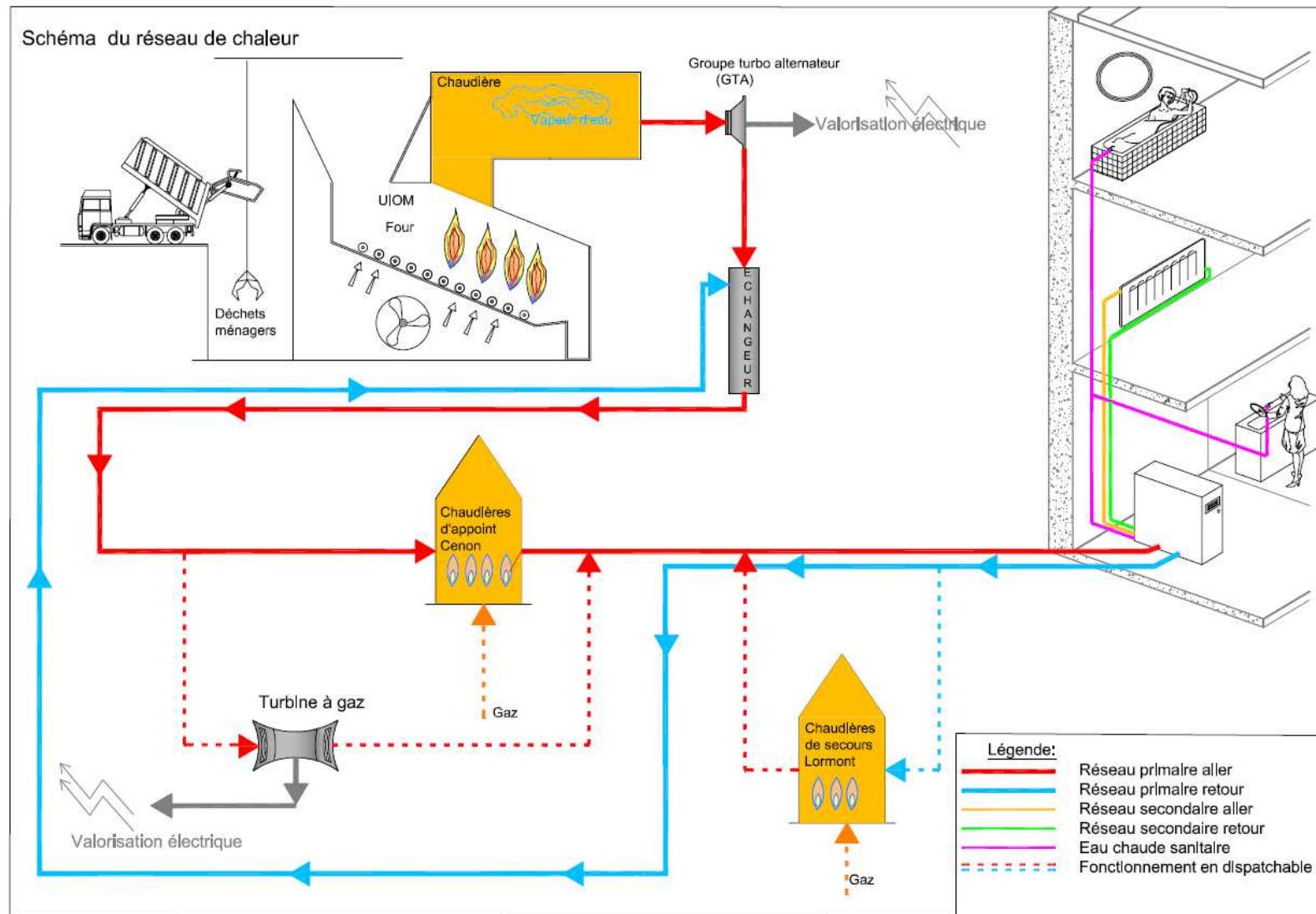
Direction Collecte et Traitement des Déchets
Complexe thermique des Hauts de Garonne

Perimètre chauffage urbain des Hauts de Garonne

Réseau de chaleur

Indépendant du réseau

- Schéma du fonctionnement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



Synthèse de l'activité

- **Développement du réseau de chaleur en 2013**

Les communes du périmètre du réseau de chaleur des Hauts de Garonne (Cenon, Lormont, Floirac), sont concernées par le programme de renouvellement de l'habitat soutenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), visant à démolir des bâtiments desservis par le réseau de chaleur puis à reconstruire de nouveaux ensembles immobiliers.

Les démolitions sont achevées. Les opérations de reconstruction ne sont pas toutes effectuées dans le périmètre correspondant à l'ancien parc immobilier. De plus, les nouveaux bâtiments sont moins consommateurs que les précédents.

Ainsi, la combinaison de ces facteurs impacte de manière directe le service du chauffage urbain des Hauts de Garonne.

➤ Point sur les démolitions en 2013

En 2013, aucune opération de démolition n'a eu lieu dans le périmètre du réseau de chaleur, celles-ci ayant été achevées.

➤ Point sur les raccordements en 2013

Sur la commune de Lormont, la Résidence Mésolia « Le Lavoir », comportant 93 logements, a été raccordée au réseau de chaleur pour la livraison de chauffage.

Aussi, en raison d'une reconstruction partielle, la desserte du Collège Montaigne par le réseau de chaleur initialement suspendue a été de nouveau réactivée.

➤ Point sur les travaux d'isolation des bâtiments

Sur la commune de Lormont, la société Aquitanis a procédé à des travaux de **réhabilitation thermique** de deux ensembles de logements, les Résidences Génicart 3, situées dans le quartier du « Bois Fleuri ».

- **Evolution des unités de répartition forfaitaires**

Les unités de répartition forfaitaires (URF), qui déterminent le montant de la contribution de chaque abonné aux charges fixes du service hors énergie, indiquent à la fois le niveau de raccordement et la capacité de raccordement disponible sur le réseau de chaleur. Sur la totalité du réseau **100 002 URF** ont été affectées avant les opérations de l'ANRU.

Chaque nouvel abonné se voit attribuer un nombre d'unités de répartition forfaitaires, déterminé à la fois à partir de la puissance maximum qu'il appelle et de sa consommation moyenne.

Ces unités de répartition forfaitaires peuvent être revues en cas de modifications notables, en particulier à l'occasion des opérations d'amélioration thermique des bâtiments. Ainsi, chaque année, le nombre d'URF attribuées, en fonction des démolitions, des nouveaux raccordements et des améliorations thermiques des bâtiments, varie.

En 2009 et 2013, la rénovation du parc immobilier résidentiel sur les communes de Cenon et Lormont (Grand Projet de Ville) a provoqué la démolition de nombreux bâtiments raccordés au réseau de chaleur. La disparition de ces logements énergivores a provoqué une forte baisse des URF qui n'a pas été compensée par les demandes de raccordement de bâtiments plus économies que les précédents.

En 2013, la baisse du nombre d'URF se poursuit. Le raccordement de la résidence Mésolia « Le Lavoir » et du Collège Montaigne à Lormont (+ **718 URF**), n'a pas suffi à compenser la perte due à la réalisation de travaux d'isolation sur les bâtiments des résidences Aquitanis « Génicart 3 » à Lormont (- **938 URF**).

	Avant le GPV	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre URF	100 000	93 490	96 287	91 832	91 402	91 182
Evolution N / N-1		2,99%	-4,63%	-0,47%	-0,24%	

- **Fourniture de chaleur**

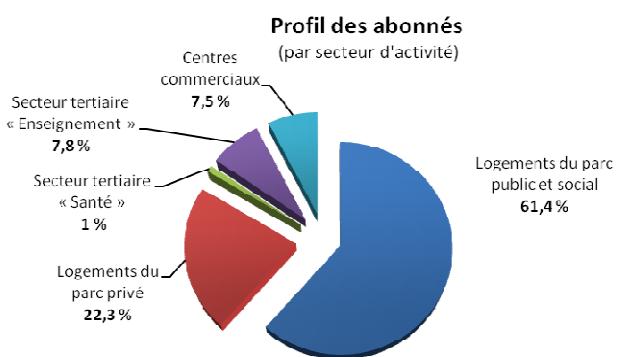
La **chaleur distribuée** dans le réseau a été de **153 144 MWh**. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part de 77%, soit 1,7 points de plus qu'en 2012.

Equipements de production	Production en MWh	Part
Usine d'incinération	118 001	77%
Turbine à gaz	5 943	3,9%
Chaufferie principale de Cenon	26 538	17,4%
Chaufferie de secours de Lormont	2 662	1,7%
TOTAL	153 144	100%

- **Abonnés**

Le réseau de chauffage urbain dessert environ 9 000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, une clinique et deux centres commerciaux soit un total de 12 000 équivalent logements correspondant aux besoins d'une agglomération d'environ 25 000 habitants.

On dénombre 3 nouveaux abonnés en 2013 ce qui représente un total de 111 abonnés au réseau de chaleur.



- **Ventes**

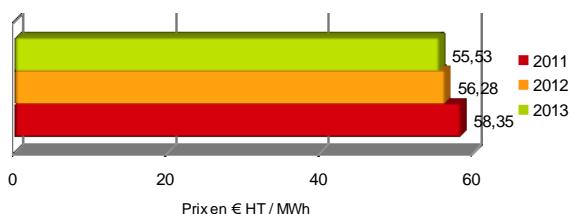
En 2013, la chaleur annuelle vendue aux abonnés est en hausse de 6,7 % par rapport à 2012, atteignant ainsi 91 259 MWh. Cette augmentation s'explique principalement par les conditions climatiques un peu plus rudes qui ont marquées l'année 2013. La vente d'eau chaude sanitaire a, quant à elle, baissé de 1,3 % par rapport à l'année 2012.

Le volume de chaleur distribué se répartit entre le chauffage (75,9 %) et l'eau chaude sanitaire (24,10 %).

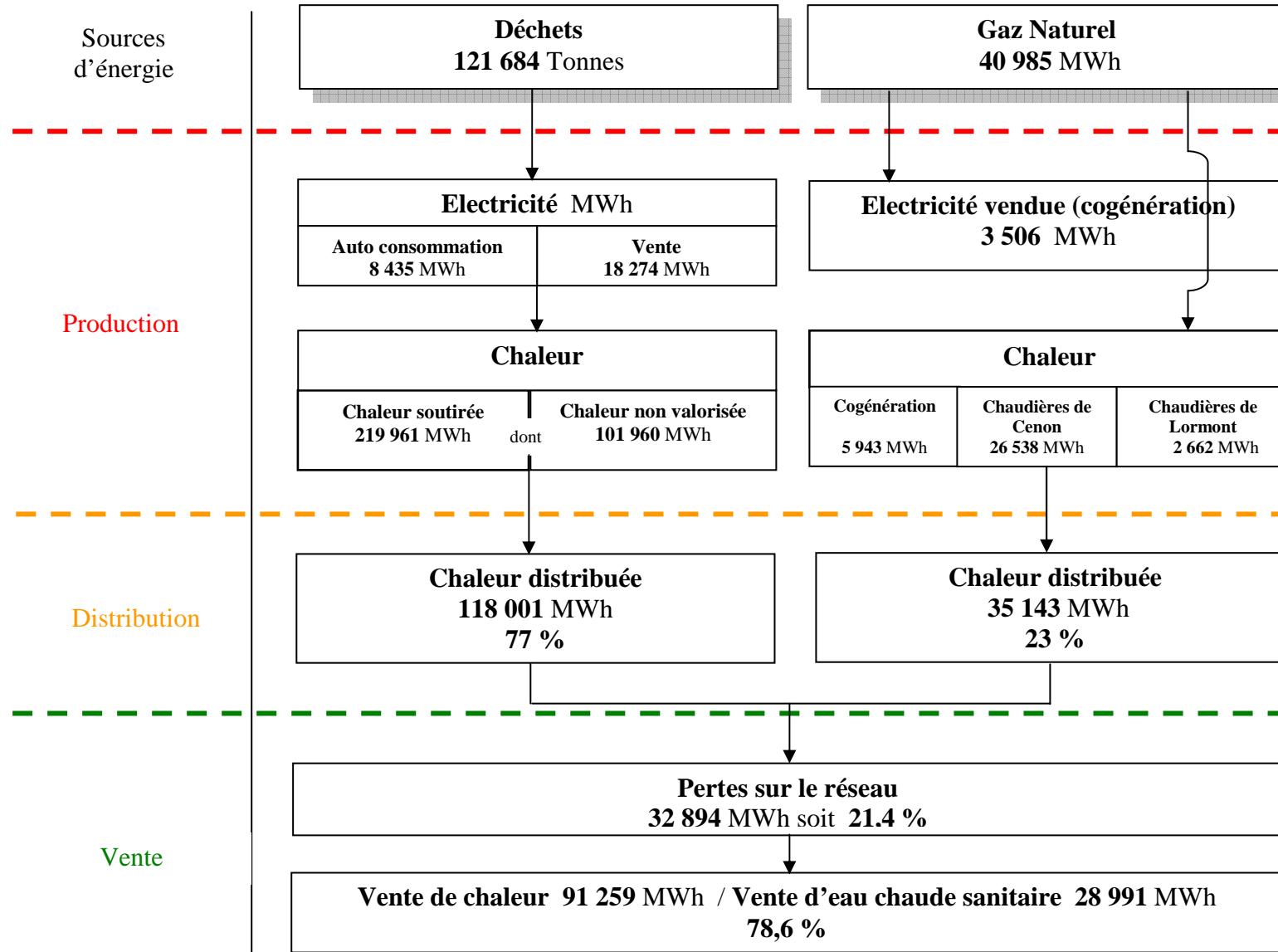
Le prix moyen de la chaleur vendue à l'abonné est maîtrisé à 55,53 € HT/MWh, ce qui représente une baisse de 1,35 % par rapport à l'année 2012.

Le calcul du montant facturé comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (45%) et celui de l'abonnement « R2 » (55%).

Prix moyen de la chaleur facturé aux abonnés (€ HT par MWh)



Synthèse du bilan technique 2013 du réseau de chaleur



Analyse économique et financière du service public du chauffage urbain

Le service public du chauffage urbain fait l'objet d'un budget annexe, interne à la Communauté Urbaine de Bordeaux, distinct des comptes du délégataire.

Les dépenses du service public du chauffage urbain

Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **4 211 397, 60 €** ainsi réparties :

Dépenses réelles d'investissement	
Raccordements	94 291,20
Acquisition chaufferie bois / gaz	1 110 690,41
Frais d'études chaufferie bois / gaz	184 416,98
Construction chaufferie bois / gaz	573 287,74
Frais d'études St Jean Belcier	10 853,70
Frais d'insertion	538,20
Emprunts	2 237 319,37
TOTAL	4 211 397,60

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **234 604, 86 €** ainsi réparties :

Dépenses réelles de fonctionnement	
Frais de personnel	108 831,00
Remboursement frais d'Administration Générale	76 801,24
Charges locatives et de copropriété	41 200,00
Intérêts d'Emprunts	21,32
Taxe foncière	5 748,00
Frais divers	2 003,30
TOTAL	234 604,86

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **1 108 909, 19 €** dont :

- 560 842,17 € (amortissement des subventions d'investissement),
- 548 067,02 € (opérations patrimoniales liées à la récupération de la TVA et aux emprunts).

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **42 153,41 €** (dotation aux amortissements).

Les recettes du service public du chauffage urbain

Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **4 588 946,71 €** ainsi réparties :

Recettes réelles d'investissement	
Subventions	218 325,41
Emprunts	1 933 674,01
Droits à déduction TVA - RDE	244 421,66
Résultat d'investissement antérieur reporté	770 486,51
Part du résultat de fonctionnement de 2012 affectée à l'investissement	1 422 039,12
TOTAL	4 588 946,71

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **590 220,43 €** dont :

- 42 153,41 € (dotation aux amortissements),
- 548 067,02 € (opérations patrimoniales liées à la récupération de la TVA et aux emprunts).

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 286 793,59 €** ainsi réparties :

Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes en provenance de la DSP	1 342 847,49
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	938 198,10
Remboursement Taxe Foncière RDE	5 748,00
TOTAL	2 286 793,59

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **560 842,17 €** (amortissement subvention d'investissement).

Synthèse de l'analyse

A l'issue de l'exercice 2013, les résultats du budget annexe « Chauffage Urbain» sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	4 588 946,71	4 211 397,60	377 549,11
Fonctionnement	2 286 793,59	234 604,86	2 052 188,73

Le fonctionnement est essentiellement alimenté par les recettes en provenance de la DSP pour un montant de 1 342 847,49 € (la redevance bimestrielle versée par le délégataire et le remboursement de la taxe foncière).

Les excédents de résultat contribueront à l'autofinancement des travaux de construction en 2014 de la chaufferie bois/gaz de Lormont, estimés à environ 6 000 000 € HT.

Analyse économique et financière du délégant

Rive Droite Environnement

Résumé

La présente analyse financière de la société Rive Droite Environnement, délégataire de service public pour, d'une part, l'incinération des déchets et, d'autre part, la production et la distribution de chaleur sur le réseau desservant le plateau des Hauts de Garonne, est basée sur les comptes annuels 2013, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2013 du délégataire. Cette analyse suit et contrôle le respect du contrat d'affermage signé le 10 décembre 2008, pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2009, ainsi que de ses cinq avenants.

Le résultat de ce cinquième exercice se solde par un résultat net positif de 0,3 M€, qui est en forte dégradation comparativement à 2013 (-70% soit - 661 K€). Cette baisse est principalement due à une baisse des produits, les éléments variables de l'année précédente (prise en charge de dépenses sur sinistre) ne se réitérant pas et est conjuguée à une quasi stabilité des charges.

Par comparaison au plan d'affaires, le contrat est en retard au niveau du chiffre d'affaires (-12%), notamment à cause du décalage de mise en service du Groupe Turbo Alternateur (GTA) pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, du choix de fonctionner en mode « dispatchable » pour la production d'électricité via la chaufferie. Même si les charges sont aussi en retrait (-5%), leur baisse est moindre que celle du chiffre d'affaires, ce qui dégrade le résultat net et l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), ratio utilisé pour calculer la clause de partage des gains de productivité. Compte tenu des résultats 2013, cette clause n'est pas activée.

Si les tarifs de la vente de chauffage urbain R1 et R2 restent constants et si le mode « dispatchable » de la chaufferie se pérennise, les perspectives 2014 sembleraient indiquer un creusement de l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et celui mentionné dans le plan. Seul un effort sur l'augmentation des droits à raccordement pourrait diminuer cet écart. Quant aux charges, elles restent dans une évolution conforme au plan d'affaires. Conformément à l'article 86 du contrat, une révision quadriennale interviendra en 2014.

Préambule

Rappel historique sur le contrat et particularités

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessionnaire (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de premier établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la CUB.

La CUB est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (article 12.2 : garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont la CUB et VEOLIA Propreté Bègles et Pompignac.

Depuis le début du contrat, **cinq avenants** ont été passés.

L'avenant n°1, signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009, a porté sur :

- **La création de la société ad hoc** (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation, comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009, se substituant dans

l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.

- **La subdélégation (Rive Droite Énergie)** d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
- La levée par la Communauté urbaine de l'option « **efficacité énergétique de l'incinération des déchets** ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
- La levée de l'option « **rénovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

L'avenant n°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires** (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de

résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, gaz, personnel, téléphone, ...).
- C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

L'avenant n°3, signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :

- La prise d'acte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), comme prévu dès le 1^{er} janvier 2011, en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.
- Dans un second temps, il fixe à la date du 1^{er} octobre 2011 la **mise en place du groupe turbo alternateur** et l'application des pénalités éventuelles.

L'avenant n°4, signé en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur la **modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.

L'avenant n°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des

prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des **raccordements de grande ampleur**, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la Résidence Carriet, à Lormont, entre dans le cadre de ces raccordements de grande ampleur.

Faits marquants de l'année

L'année 2013 a été marquée par les négociations de **l'avenant n°5 du contrat** portant sur les raccordements de grande ampleur. Cet avenant a été signé en début d'année 2014.

Sur un plan économique, l'année 2013 a été marquée par un arrêt des apports de boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux. Les apports de déchets en provenance de la CUB ou de tiers sont restés constants. La mise en service du Groupe Turbo Alternateur, fin 2011, a contribué au maintien du chiffre d'affaires global via la hausse des ventes d'électricité à EDF.

Le patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine d'incinération (Rive Droite Environnement) inscrit à son actif **5,3 M€ d'investissements nets** à fin 2013, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4M€).
- Le chauffage urbain (Rive Droite Energie) compte **12,4 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2013 (dont 10,8 M€ concernent les biens

du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression au cours de l'année 2009.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la CUB à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93).

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par la CUB).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non) et augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 1,7% en passant de 10 604 K€ à 10 788 K€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens, augmente de 0,9%, ce qui reste globalement cohérent. Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 4 057 K€ en 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013
Immobilisations biens du domaine concédé	10 395	10 395	10 573	10 604	10 788
Dotation pour reconstitution du capital	352	913	918	933	941
P.R.C.I. amortissement caducité	352	1265	2183	3116	4057

Le périmètre

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (Usine de Valorisation Energétique et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours).

- **Le périmètre de la délégation** (Usine de Valorisation Energétique) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

- **Le périmètre de la subdélégation** (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire avait réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

Contrôles effectués

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Collectivité conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes au moment de la rédaction de ce rapport.

Le rapprochement entre le compte de résultat et la liasse fiscale a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie.

• **Pour Rive Droite Environnement**, l'écart de 229 K€ sur le résultat net provient du plafonnement des frais de siège (109 k€), et d'une provision sur écart de comptage de ventes thermiques (120 k€) non reprise dans le compte de résultat de la délégation. Ainsi le résultat net passe de 724 K€ à 953 K€ pour la délégation CUB.

• **Pour Rive Droite Energie**, l'écart de -338 K€ sur le résultat net provient de l'ajustement des frais de siège (-300 k€), de la neutralisation des achats/ventes de quotas de CO2 (150 k€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 (-416 k€), et de charges financières (296 k€). Ainsi le résultat net passe d'une perte de 1 008 K€ à une perte de 670 K€ pour la délégation CUB.

Ces écarts ont été identifiés et expliqués par le délégataire dans les comptes de raccordement qui ont été fournis.

Il est à noter que suite aux propositions faites dans les rapports communautaires des années précédentes, le délégataire a réalisé un suivi des opérations réciproques entre le délégataire et le subdélégataire, ce qui a permis d'obtenir un compte de résultat consolidé de la délégation.

Les produits

Les recettes du délégataire résultent :

Pour ce qui concerne **l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (53% du CA, 8 766 K€)** :

- De la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues, ce qui représente 44% du chiffre d'affaires total, soit 7 252 K€ ;
- De la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération, ce qui représente 6% du chiffre d'affaires, soit 1 024 K€.

Pour ce qui concerne **l'exploitation du réseau de chauffage urbain (47% du CA, 7 844 K€)** :

- De la vente d'électricité issue de la cogénération gaz, ce qui représente 7% du chiffre d'affaires, soit 1 151 K€ ;

- De la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation), ce qui représente 18% du chiffre d'affaires, soit 3 064 K€ ;

- De la vente de chaleur R2 (part fixe ou abonnement), ce qui représente 22% du chiffre d'affaires, soit 3 613 K€.

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), payée par le délégataire, est remboursée par l'apporteur, ce qui apparaît dans le chiffre d'affaires pour 491 K€, soit 3 %.

Ce tableau présente le chiffre d'affaires par activité, une fois les opérations réciproques prises en compte.

Libellé \ années	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013		Evolution réalisé 2013 / 2012		Budget 2013	Evolution 2013 réalisé Vs budget		Evolution réalisées cumulées // budgets cumulés	
	€	€	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	en valeur	en %	en valeur	en %
Incinération	7 172 276	8 553 769	8 766 224	52,8%	212 455	2,5%	8 528 776	237 448	2,8%	-768 316	-2,0%
Prestation de boues	375 047	446 606	6 873		-439 734	-98,5%	547 760	-540 887	-98,7%	-1 078 451	-39,4%
Vente Ordures Ménagères CUB	5 352 659	5 677 192	5 763 796		86 604	1,5%	4 123 800	1 639 996	39,8%	6 456 958	31,3%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	1 082 610	1 203 816	1 481 340		277 523	23,1%	2 160 000	-678 660	-31,4%	-5 169 961	-47,9%
Vente ferrailles mâchefer	2 563	7 569	-1 911		-9 480	-125,2%	0	-1 911		10 860	
Vente électricité	45 198	815 106	1 024 339		209 233	25,7%	1 697 216	-672 877	-39,6%	-3 207 005	-63,0%
TGAP	314 199	403 480	491 788		88 308	21,9%	0	491 788		2 219 282	
							0				
Chauffage Urbain	6 860 713	7 717 303	7 843 714	47,2%	126 411	1,6%	9 541 620	-1 697 906	-17,8%	-9 914 966	-20,7%
R1	2 389 649	2 891 102	3 064 204		173 102	6,0%	2 733 750	330 454	12,1%	859 686	6,5%
R2	3 561 371	3 575 863	3 613 162		37 298	1,0%	3 889 000	-275 839	-7,1%	-1 279 215	-6,8%
Vente d'électricité (cogénération)	876 778	1 234 640	1 151 044		-83 596	-6,8%	2 822 870	-1 671 826	-59,2%	-7 295 251	-54,9%
Ventes complémentaires DSP	33 512	9 600	1 600		-8 000	-83,3%	96 000	-94 400	-98,3%	-204 670	-81,2%
Ventes complémentaires hors DSP	926	6 098	13 704		7 607	124,8%	0	13 704		-9 139	-25,4%
Droits de raccordement	-1 524	0	0				0	0		-1 986 377	-88,3%
							0				
Total Chiffre d'Affaires	14 032 989	16 271 073	16 609 938	100,0%	338 865	2,1%	18 070 396	-1 460 458	-8,1%	-10 683 282	-12,3%

Les autres produits (principalement retraitement d'une indemnisation tiers et sinistres pour 190 K€) ne sont pas analysés en détail car ils représentent seulement

1% du total des produits de la délégation, exception faite des droits de raccordement.

L'Unité de Valorisation Energétique

Les recettes de 2013 s'élèvent à **8 766 K€**, soit une augmentation de 2,5% (212 K€) par rapport à l'année 2012, dont le montant atteignait 8 553 K€. Elles sont supérieures de 3% (237 K€) par rapport au budget qui était de 8 528 K€.

Le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2013), d'un montant de 38,5 M€, reste cependant également légèrement inférieur de 2% (0,7 M€) aux prévisions qui étaient de 39,2 M€.

Les principales sources d'écart sont expliquées ci-après :

• Prestations de boues

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux. L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, sur l'année 2013, il n'y a eu **aucun apport de boues des stations d'épuration**, le montant inscrit dans les comptes 2013 de 7 K€ correspond à l'écart provisionné fin 2012 par rapport au réalisé de 2012.

• Ventes d'ordures ménagères (CUB et hors CUB)

Les principaux apporteurs de déchets sont la CUB en direct, le SIVOM (rive droite) et Véolia Propreté avec ses agences de Bègles et de Pompignac.

Les apports prévisionnels inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour la CUB (75%) et 30 000 tonnes pour le hors CUB (25%). L'usine de valorisation énergétique a reçu, en 2013, **103 868 tonnes en provenance de la CUB** (85%) et **17 940 tonnes par des apporteurs tiers** (15%). Au total, l'usine a traité 121 808 tonnes, c'est-à-dire quasiment ce qui était prévu au plan d'affaires (+1,5% de plus soit 1 808 tonnes).

Les apports en provenance de la CUB, comprenant ceux de la collecte CUB en propre et ceux des communes de la CUB effectuées par le SIVOM, sont en légère augmentation par rapport à 2012 (+1% soit +885 tonnes) et atteignent **103 868 tonnes**. Le chiffre d'affaires correspondant s'élève à **5 764 K€**, soit une augmentation de 1,5% (+87 K€) par rapport à 2012. Il représente 80% du chiffre d'affaire des ventes d'ordure ménagère.

Par rapport au **plan d'affaires**, le chiffre d'affaires est en **forte augmentation** (+40%, soit 1 639 K€), il est de 5 764 K€ alors que le budget était de 4 123 K€. Cet écart résulte d'un double effet : un effet volume de + 770 K€ et un effet prix de + 985 K€.

Conformément au contrat de DSP, Rive Droite Environnement a complété les apports de la CUB par des livraisons issues des collectes de l'agence **Véolia Propreté Bègles** et dans une moindre mesure par l'agence **Véolia Propreté Pompignac**.

Ces apports s'élèvent à **17 940 tonnes**, soit un chiffre d'affaires de **1 481 K€**, en augmentation de 23% (+277 K€) par rapport à l'année 2012. En effet, Rive Droite Environnement a compensé partiellement l'arrêt des apports de boues par des apports d'ordures ménagères de Véolia Propreté.

Par rapport au **plan d'affaires**, le chiffre d'affaires est en **forte diminution** (-31%, soit - 679 K€), il est de 1 481 K€ alors que le budget était de 2 160 K€. Cet écart résulte d'un double effet : un effet volume de - 996 K€ et un effet prix de +317 K€.

Le prix moyen de vente des ordures ménagères facturé à la CUB est de 55,49 €/tonne. Il se décompose en 51,194 €/tonne pour les 90 000 premières tonnes et 78,242 €/tonne pour les 13 868 tonnes restantes. Le prix appliqué aux apporteurs tiers est de 82,57€/tonne, c'est-à-dire bien supérieur au prix de référence appliqué à la CUB pour

les ordures ménagères au-delà du seuil des 90 000 tonnes, ce qui respecte l'article 76 « tarif de traitement des déchets » du contrat.

• Ventes de chaleur

La vente de chaleur de l'usine d'incinération au réseau de chauffage urbain pour **1 975 K€** n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine d'incinération.

La vente de chaleur est en augmentation de 8% (+147 K€). La raison principale est liée à une rigueur climatique plus importante en 2013 durant la saison intermédiaire, et ce malgré un ralentissement des fours par manque de déchets fin 2013.

L'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient prioritairement (77%) des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération.

• Vente d'électricité

La mise en service du nouveau Groupe Turbo Alternateur (GTA) en 2011 a permis d'atteindre un niveau de production d'électricité à EDF correct et en cohérence avec le niveau attendu dans le plan d'affaires : 27 811 KWh en 2013 pour une prévision de 26 519 KWh.

La vente d'électricité a augmenté de 26% (+ 209 K€) par rapport à 2012 en passant de 815 K€ à 1 024 K€. Même si la progression par rapport à 2012 est nette, le montant des ventes attendu dans le plan d'affaires n'est pas atteint et accuse un retard de 40%, soit 673 K€. En effet, ce montant correspond à la vente de l'électricité injectée sur le réseau public (18 274 MWh), déduction faite de l'autoconsommation du site, alors que le plan d'affaires prévoyait la vente de l'ensemble de la production, et le rachat de l'électricité consommée sur le site ; de plus, les tarifs appliqués par EDF (36,83

€/KWh) sont bien en deçà de ceux prévu dans le plan d'affaires (64 €/KWh).

• Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le déléataire (4 € la tonne de déchets réceptionnés) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 508 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 491 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires.

En conclusion pour l'Unité de Valorisation Energétique

Le chiffre d'affaires est en **légère hausse de 2,5%** (+212 K€) par rapport à l'année précédente et de 2,8% (+ 237 K€) par rapport au prévisionnel 2013.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des ventes de traitement des ordures ménagères hors CUB (+277 K€) et CUB (+87 K€) et des ventes d'électricité (+209 K€) qui ont compensé l'absence de chiffre d'affaires du traitement des boues.

Le chiffre d'affaires réel reste dans les estimations qui avaient été prévues au plan d'affaires : en effet, au cumul depuis le début du contrat, l'écart entre le chiffre d'affaires réel et le chiffre d'affaires prévu est de 2%.

Le chauffage urbain

Le chiffre d'affaires du subdéléguétaire, Rive Droite Energie, est en légère hausse (+1,6 %, soit + 126 K€) par rapport à l'année dernière : il s'élève à **7 843 K€** contre 7 717 K€ en 2012.

Cependant, les recettes réalisées de l'exercice 2013 affichent **un retard de 1 697 M€** (soit -18%) par rapport aux recettes attendues de l'année 2013, inscrites au plan d'affaires, qui sont de 9 542 k€.

Ce retard s'accumule depuis le début du contrat. Depuis 2009, la somme des recettes attendues s'établit à 47,9 M€ alors qu'elle n'atteint à fin 2013 que 38 M€ soit un décalage de près de 10M€ (-21%) ; c'est-à-dire plus d'une année de chiffre d'affaires de retard.

• Ventes R1

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 3 064 K€ en 2013, soit une **hausse de 6%** (+173 K€) par rapport à l'année 2012.

Cette augmentation est la résultante de deux effets. D'une part, elle est liée à l'augmentation du prix moyen de l'énergie de +0,6%, qui passe de 26,09 €/Mwh vendue à 26,24 €/Mwh. D'autre part, elle est liée à l'augmentation de la consommation, puisque les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire le différentiel entre la température extérieure et la température de référence, sont en augmentation de 4%, en passant de 1844 DJU en 2012 à 1917 DJU en 2013.

Par ailleurs, les ventes R1 excéder de **12% (+330K€)** celles prévues au plan d'affaires pour l'année 2013. Il en est de même pour le cumul des ventes depuis le début du contrat qui s'élève à 14 073 K€ et qui est aussi supérieur au prévisionnel de 6,5%, soit + 860 K€.

• Ventes R2

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance

souscrite, est relativement stable (+1%) entre 2012 et 2013 puisqu'il passe de 3 575 K€ à 3 613 K€.

Cette légère augmentation (37 k€) est la résultante d'une augmentation des tarifs +1,69% par rapport à 2012 et d'une faible diminution des unités de répartition forfaitaire (URF) moyenne au cours de l'année 2013.

Les coûts d'exploitation, la maintenance du réseau ainsi que le gros entretien et renouvellement des matériels sont couverts par la vente R2. L'élément qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels (R2-3) s'élève à 788 K€.

Par ailleurs, les ventes R2 sont au dessous de **7% (- 276 K€)** de celles qui étaient prévues au plan d'affaires pour l'année 2013. Il en est de même pour le cumul des ventes depuis le début du contrat qui s'élève à 17 582 K€ et qui est aussi au dessous du prévisionnel de -6,8 %, soit - 1 279 K€.

• Ventes d'électricité cogénération

La vente d'électricité issue de la cogénération a diminué de 6,8%, soit une baisse de – 84 K€, en passant de 1 235 K€ à 1 151 K€.

Vente électricité	2013		2012		2011	
quantités produites	3 470 MWh		4 141 MWh		119 MWh	
Part variable	289 229	janvier 2013	334 806	janvier 2012	-19 759	janvier 2011
Part fixe	861 815		899 835		896 534	
Chiffre d'affaires	1 151 044		1 234 640		876 775	

Le subdéléguétaire fait le choix de renoncer à une production en continu sur 3 624 heures par an au profit **d'un mode « dispatchable »**. Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une

capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, c'est grâce à une turbine à gaz qu'elle est transformée en énergie électrique vendue à ErDF par contrat (12 ans à compter de 2012, signé le 8 décembre 2011- 2nd contrat).

• Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008 lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires. Ce point devra être abordé lors de la révision quadriennale.

En conclusion pour le chauffage urbain

Malgré un chiffre d'affaires de 7 843 K€ en 2013, en légère hausse de 1,6% par rapport à 2012, le chiffre d'affaires lié au chauffage urbain est en retard par rapport à celui indiqué dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2013 (- 1 697 K€, soit -18%) que sur le cumul depuis le début du contrat (10 M€, -21%).

Ce décalage depuis le début du contrat, représentant plus d'une année de chiffre d'affaires, est principalement dû à la forte diminution des recettes de vente d'électricité issue de la cogénération en raison du choix du délégataire à passer en mode « dispatchable » plutôt que continu.

Le chiffre d'affaires global de la DSP

L'agrégation des recettes de l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique et du chauffage urbain forme le total du chiffre d'affaires de la DSP.

Le chiffre d'affaires de la DSP s'élève à 16,6 M€ en 2013, soit une légère augmentation de 2% (+0,3 M€) par rapport à 2012. Cette progression est principalement due à l'augmentation des ventes de traitement des ordures ménagères hors CUB (+277 K€) et CUB (+87 K€), des ventes d'électricité issues de l'usine d'incinération (+209 K€) et de l'augmentation du prix de l'énergie (vente R1) du réseau de chauffage urbain (+173 K€). Cela vient compenser l'absence de chiffre d'affaires du traitement des boues (-439 K€) et la baisse des ventes d'électricité issue de la cogénération (-84 K€).

En revanche, l'activité (en cumulé de 2009 à 2013) est en retard de 10 M€ par rapport au plan d'affaires. Ce décalage est du au retard de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération (impact de -3,2 M€) et au choix de fonctionner en mode « dispatchable » pour la production d'électricité via la chaufferie (impact de -7,3 M€) et au retard sur les droits de raccordements (impact -1,9 M€).

A noter que le traitement de la TGAP (mise en place en 2009), c'est-à-dire le paiement de cette taxe par le délégataire et son remboursement par la CUB, n'avait pas été prévu dans le plan d'affaires initial. Ce poste augmente artificiellement le chiffre d'affaires global de 2,2 M€. Il est compensé dans les charges de la DSP.

Les charges

Pour rappel, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine d'incinération) et le subdélégataire (réseau de chaleur), mais

ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques).

Cette présentation reflète le contrat passé avec le délégataire.

Celles-ci sont présentées ci-après :

Libellé	\ années	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013		Evolution réalisé 2013 / 2012		Budget 2013	Evolution 2013 réalisé Vs budget	
		€	€	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	en valeur	en %
Variation de stock										
Achat		2 435 389	3 038 299	2 769 247	19,9%	-269 052	-8,9%	4 958 685	-2 189 438	-44,2%
Electricité		424 694	174 589	100 182	0,7%	-74 408	-42,6%	586 855	-486 673	-82,9%
Eau		42 271	52 527	69 978	0,5%	17 451	33,2%	55 600	14 378	25,9%
Combustibles		1 524 266	2 289 625	2 131 917	15,1%	-157 708	-6,9%	3 566 430	-1 434 513	-40,2%
Produits allumage et additifs		38 410	23 277	37 947	0,3%	14 670	63,0%	51 400	-13 453	-26,2%
Carburant GO		0	0	0	0,0%	0	0	0	0	0
Fourniture d'entretien et petit équipement		35 306	58 899	63 786	0,5%	4 887	8,3%	228 000	-164 214	-72,0%
Réactif traitement des fumées		351 935	404 577	325 543	2,3%	-79 035	-19,5%	470 400	-144 857	-30,8%
Autres achats		18 508	34 804	39 893	0,3%	5 090	14,6%	0	39 893	0
Services extérieurs		5 102 548	5 091 205	4 909 748	34,8%	-181 457	-3,6%	5 049 100	-139 352	-2,8%
Facturation frais de siège		757 373	776 817	785 542	5,6%	8 725	1,1%	685 400	100 142	14,6%
Sous-traitance		2 396 826	2 745 487	2 271 779	16,1%	-473 708	-17,3%	2 570 300	-298 521	-11,6%
d ^{ont} groupe		2 149 810	2 344 815	2 198 663	15,6%	-146 152	-6,2%	1 595 200	603 463	37,8%
Crédit Bail, location		31 906	7 953	42 160	0,3%	34 206	430,1%	5 200	36 960	710,8%
Petit entretien		0	0	-	0,0%	0	0	0	0	0
Gros entretien et réparations (GER)		1 507 978	1 228 362	1 475 215	10,4%	246 853	20,1%	1 119 400	355 815	31,8%
Maintenance		3 040	1 452	13 341	0,1%	11 889	818,7%	291 400	-278 059	-95,4%
Entretien et réparation autres		36 542	5 804	7 066	0,1%	1 262	21,7%	0	7 066	0
Assurance		367 797	324 943	314 204	2,2%	-10 739	-3,3%	377 400	-63 196	-16,7%
d ^{ont} groupe		0	-	0,0%	0	0	0	0	0	0
Documentation - Etude		1 085	387	441	0,0%	55	14,1%	0	441	0
Autres services extérieurs		293 700	223 955	185 485	1,3%	-38 470	-17,2%	311 800	-126 315	-40,5%
Honoraires		73 118	19 232	12 511	0,1%	-6 721	-34,9%	40 000	-27 489	-68,7%
Déplacement, Missions, Réceptions		55 624	67 493	57 933	0,4%	-9 559	-14,2%	39 300	18 633	47,4%
Frais de véhicule		24 872	20 768	27 200	0,2%	6 432	31,0%	33 600	-6 400	-19,0%
Postes et télécommunications		46 144	47 252	47 842	0,3%	589	1,2%	174 700	-126 858	-72,6%
Frais de contrôle		75 164	61 167	38 112	0,3%	-23 055	-37,7%	0	38 112	0
Autres services extérieurs		18 778	8 043	1 887	0,0%	-6 156	-76,5%	24 200	-22 313	-92,2%
Impôts et Taxes		577 746	951 978	1 110 189	7,9%	158 211	16,6%	655 153	455 035	69,5%
Taxe professionnelle /CET		98 273	138 546	144 933	1,0%	6 387	4,6%	373 663	-228 730	-61,2%
Taxe parafiscale		2 532	6 204	3 245	0,0%	-2 959	-47,7%	5 200	-1 955	-37,6%
Taxe véhicule		120	146	-	0,0%	-146	-100,0%	3 000	-3 000	-100,0%
CSS Organic		26 422	27 381	25 146	0,2%	-2 235	-8,2%	31 241	-6 095	-19,5%
TGAP		313 721	407 069	508 961	3,6%	101 892	25,0%	16 250	492 711	3032,1%
Autres dont TF		136 677	372 632	427 903	3,0%	55 272	14,8%	225 800	202 103	89,5%
Cotisation Economique Territoriale (CET)		0						0		
Impôt forfaitaire annuel - IFA								0		
Charges de personnel		2 385 412	2 666 432	2 758 254	19,5%	91 822	3,4%	2 111 600	646 654	30,6%
Rémunération		1 722 686	2 666 432	2 758 254	19,5%	91 822	3,4%	1 430 633	646 654	30,6%
Participation		0						14 000		
Charges Sociales		662 726			0,0%			666 967		
Autres charges de gestion courante		0				0		0		
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain		1 927 961	2 148 130	2 191 204	15,5%	43 074	2,0%	1 710 000	481 204	28,1%
TOTAL DES CHARGES		12 722 755	14 119 999	13 924 126	100,0%	-195 874	-1,4%	14 796 338	-872 212	-5,9%
Poids des charges d'exploitation dans le CA		91%	87%	84%				82%		

Les charges d'exploitation 2013 représentent **84% du chiffre d'affaires** global de la DSP. Ce ratio correspond globalement à ce qui est indiqué au plan d'affaires pour l'année 2013. Pour rappel, et à périmètre équivalent, les charges 2011 et 2012 représentaient respectivement 91% et 87% du chiffre d'affaires. Le poids relatif des charges est donc en diminution.

Les charges d'exploitation 2013 ont **légèrement diminué** (-1,4% soit -196 K€) par rapport à l'année 2012, passant de 14 120 K€ à **13 924 K€**. Il s'agit principalement d'une **baisse des achats** (-9% soit -269 K€) et notamment des combustibles et réactif de traitement des fumées pour l'Unité de Valorisation Energétique et d'une **baisse des services extérieurs** (-3,6% soit -181 K€) induite par la diminution de la sous-traitance de la partie chauffage urbain.

Dans le détail, les postes de charges d'exploitation évoluent de la façon suivante :

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2011	Part sur total Réel 2011	Réalisé 2012	Part sur total Réel 2012	Réalisé 2013	Part sur total Réel 2013	Evolution réalisé 2013 / 2012
Services extérieurs	5 102 548	40%	5 091 205	36%	4 909 748	35%	-181 457 -3,6%
Achats	2 435 309	19%	3 038 299	22%	2 789 247	20%	-269 052 -8,9%
Autres services extérieurs	293 700	0	223 955	0	185 485	1%	-38 470 -17,2%
Charges de Personnel	2 385 412	19%	2 666 432	19%	2 758 254	20%	91 822 3,4%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	1 927 961	15%	2 148 130	15%	2 191 204	16%	43 074 2,0%
Impôts et Taxes	577 746	5%	951 978	7%	1 110 189	8%	158 211 16,6%
Total Charges d'exploitation	12 722 755	100%	14 119 999	100%	13 924 126	100%	-195 874 -1,4%

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

Les services extérieurs

Si les services extérieurs restent stables (35% du total des charges d'exploitation comme en 2012), en revanche, ils diminuent de 181 K€.

• La sous-traitance

La sous-traitance baisse de 17%, soit -473 K€ entre 2012 et 2013 et passe de 2 745 K€ à 2 271 K€. Elle est répartie entre l'unité de valorisation énergétique (97%) et le chauffage urbain (3%) :

La sous-traitance issue de l'usine d'incinération concerne les activités de transport et de traitement de résidus de d'exploitation. Elle est quasiment exclusivement (99%) réalisée par le groupe Veolia ou négociée au niveau du Groupe alors que le plan d'affaires prévoit une sous-traitance groupe Veolia à hauteur de 62%. La vente de **ferrailles et mâchefers ayant fortement diminué**, la sous-traitance de l'usine d'incinération a été impactée et a légèrement diminué (-149 K€).

La sous-traitance issue de l'activité de chauffage urbain a fortement diminué (-82%, soit -328 K€). Cette baisse provient d'ajustement **sur exercices antérieurs** sur lesquels ont été comptabilisées des charges de sous-traitance alors que celles-ci relevaient d'un traitement comptable en immobilisation.

La sous-traitance est en recul de 11% par rapport au plan d'affaires, que ce soit sur l'année 2013 ou sur le cumul des années depuis le début du contrat.

• Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le

résultat directement et conséquemment. Cette charge pèse pour 30 % du poste Services Extérieurs et représente 11 % du total des charges d'exploitation.

GER en €	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Ecart 2013 Réel /Budget
RDEnvironnement	1 324 433	88%	1 088 224	89%
RDEnergie	183 545	12%	140 138	11%
Global	1 507 978	100%	1 228 362	100%
			1 475 215	100%
			355 815	32%

En 2013, les dépenses de GER s'élèvent à 1 475 K€, c'est-à-dire une augmentation de 20% (+246 K€) par rapport à l'année précédente et de 32% (+ 355 K€) par rapport au plan d'affaires pour l'année 2013. Ces dépenses de GER sont réparties entre l'usine d'incinération (86%) et le réseau de chaleur (14%).

Le délégataire explique cette augmentation par la réalisation d'opérations importantes sur les chaudières et par le remplacement de deux extracteurs de mâchefers pour l'usine et par des travaux en sous-stations suite à des fuites pour le réseau.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé du compte au 1^{er} janvier 2013, majoré du chiffre d'affaires P3 constaté en 2012 par Rive Droite Environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2012 forme le solde du compte au 31 décembre 2013.

• Les frais de sièges

Les **frais de siège** rémunèrent les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et la gestion de la société.

Ils pèsent pour **5,6 % du total des charges d'exploitation** de l'exercice. Ils augmentent de 1,1% (+9 K€) par rapport à 2012 alors que sur la même période, le chiffre d'affaires augmente de 2,1%. Ainsi,

le poids relatif de cette charge par rapport au chiffre d'affaires est relativement stable.

Les frais de siège (786 K€) se répartissent entre les deux structures comme suit :

Rive droite Environnement : le montant s'élève à **486 K€** soit 5,5% du chiffre d'affaires de l'entité.

Depuis 2009, le délégataire indique que les frais de siège sont révisés de la même façon que la redevance conformément au contrat. Or le contrat est taiseux sur ce point.

Ce qui figure au plan d'affaires initial c'est une linéarité des frais de siège pour 425 K€ (euros constants). Il est constaté une augmentation par rapport au plan d'affaires de 60 K€.

Rive Droite Energie : le montant s'élève à **300 K€** soit 3,8% du chiffre d'affaires de l'entité et un écart au budget de 40 k€.

Depuis 2009, Dalkia France a fixé contractuellement à 260 k€ les frais de siège qui évoluent selon les mêmes indices que le terme R2.

Ainsi, la Communauté urbaine souhaiterait que ce principe de révision des frais de siège, appliqué unilatéralement, soit régularisé par un avenant au contrat. A noter, les frais de siège n'impactent pas l'excédent brut d'exploitation puisqu'ils sont retraités pour le calcul de l'éventuel partage des gains de productivité.

Les achats

Les achats représentent 20% du total des charges d'exploitation de 2013, ce qui est sensiblement la même proportion que l'année précédente. En revanche, le montant diminue de 269 K€, soit - 9%.

Le poste achat est très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2013 (-44%, soit - 2 189 K€), qu'au cumul depuis le début du contrat (-37%, soit - 8 793 K€). Cette

économie globale provient essentiellement de la baisse des postes achat de combustible et d'électricité.

- **Les combustibles**

Le poste achat de combustibles concerne à 96% le réseau de chaleur et à 4% l'usine incinération :

Au niveau de **l'usine d'incinération**, le gaz est utilisé pour les bruleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarriages et redémarrages des machines. Quant au fuel, il est utilisé pour les groupes électrogènes et engins du site.

Au niveau du **réseau de chaleur**, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation. Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine d'incinération. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques.

Le gaz consommé par Rive Droite Energie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente **2 123 K€** versus 2 278 K€ en 2012. Cette **diminution de 6%** est la combinaison d'une augmentation de la consommation (49 772 MWh en 2013 contre 41 660 MWh en 2012) et d'une diminution de 20% du prix moyen qui passe de 53,30€/MWh à 42,67€/MWh. Par ailleurs, la cogénération en mode « dispatchable » a fonctionné un mois entier en 2013 (janvier) comme cela avait été le cas en 2012, entraînant un besoin supplémentaire de gaz pour le fonctionnement de la turbine à gaz de la cogénération.

- **L'électricité**

Les charges ont fortement baissé de 43% (-74 K€) en 2013 en passant de 174 K€ en 2012 à 100 K€ en 2013. La principale raison est la mise en service, fin 2011, du nouveau **Groupe Turbo Alternateur** de

l'usine d'incinération qui permet de couvrir les besoins du site, sauf en cas d'arrêt de celui-ci ou en cas d'arrêt d'une ligne d'incinération. Quant au réseau de chaleur, celui-ci consomme de l'électricité, principalement acheté à l'usine d'incinération pour les besoins des chaufferies principale et de secours situées à Lormont.

- **Réactif traitement des fumées**

Les réactifs utilisés dans le traitement des fumées (usine d'incinération) diminuent fortement (-20%, soit -79 K€). En effet, une réduction de son utilisation conséquente et une diminution du tonnage traité en 2013 (121 000 tonnes iso 126 000 tonnes en 2012) en sont les raisons.

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 20% du total des charges d'exploitation de 2013, soit 2 758 K€ au global de la DSP. Elles sont en augmentation de 3,4% (+92 K€) par rapport à 2012.

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2013 (+31%, soit +646 K€), qu'au cumul depuis le début du contrat (+28%, soit +2 799 K€). Les causes sont multiples dont notamment un glissement de la sous-traitance vers des effectifs en propre, un effectif supérieur du fait du maintien de certaines conditions sociales et l'augmentation des coûts salariaux.

En 2013, le nombre de salariés prévus est de 41, dont 31 personnes travaillent dans l'usine d'incinération et 10 personnes affectées au réseau de chaleur.

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive Droite Environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède, au coût salarial,

la main d'œuvre ayant travaillé pour le subdélégué Rive Droite Energie.

Les redevances

Les redevances pour occupation du domaine public représentent 16% du total des charges d'exploitation de 2013. Elles concernent le réseau de chaleur à 77% et l'usine d'incinération à 13 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la CUB.

Relevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain

	Réel 2012	Réel 2013	Evolution 2013/2012
Rive Droite Energie	1 638 130	1 681 204	3%
Redevance du service public du chauffage urbain	1 332 517	1 342 847	1%
Redevance liée au prix de la chaleur	305 613	338 357	11%
Rive Droite Environnement	510 000	510 000	0%
Global redevances	2 148 130	2 191 204	2%
Part redevances / charges exploitation	15,2%	15,7%	

• La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Energie

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« Coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La redevance augmente de 1% sur l'année 2013 et atteint 1 333 K€.

• La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). L'augmentation de 11% par rapport à 2012, soit une augmentation de 33 K€, est

difficilement prévisible en raison de son mode de calcul. En effet, elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp).

• La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération

Dans son article 75.1, le contrat prévoit que le délégué verse une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets au-delà des 90000 tonnes garanties, ce qui a été le cas pour l'année 2013 avec 102 983 tonnes de déchets apportés.

Il serait utile, après cinq années d'exploitation du contrat, de faire un premier bilan des modes de calcul des redevances précitées eu égard aux assiettes, aux indices de révision et à la prise en compte des apports CUB au-delà des apports garantis.

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 7,9 % du total des charges d'exploitation 2013.

Ils sont en forte augmentation de 17%, et passent de 952 K€ en 2012 à 1 110 K€ en 2013.

Les impôts et taxes sont très nettement supérieurs au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2013 (+70%, soit +455 K€), qu'au cumul depuis le début du contrat (+69%, soit +1 856 K€). Cet écart est principalement dû à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est payée par le déléguétaire et remboursée par la CUB. Cette taxe n'avait pas été budgétée dans le contrat, et donc elle vient augmenter les impôts et taxes.

Les charges globales de la DSP

Les charges s'élèvent à 13 924 K€ en 2013, soit une légère diminution de 1% (-0,2 M€) par rapport à 2012. Cette baisse est principalement due à la réduction de 20% du prix moyen du gaz qui passe de 53,30 €/MWh à 42,67 €/MWh, à la réduction de la consommation de réactif traitement des fumées et à des ajustements sur exercices antérieurs concernant la sous-traitance issue de l'activité de chauffage urbain. Ces réductions de charges viennent contre balancer les augmentations de coûts provenant du poste gros entretiens et renouvellement et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes non prévue.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) retraité

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitations prévisionnels.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond au chiffre d'affaires duquel sont retranchées les charges d'exploitation. L'EBE « retraité » est calculé en isolant les frais de siège et charges liées au gros entretien et renouvellement. L'EBE « retraité » 2013 s'élève à **4 775 K€**. Il est en diminution par rapport au ratio de l'année 2012 et il reste en dessous de l'EBE « retraité » prévisionnel de 7% et de 17,7% par rapport à l'EBE « retraité » du Plan d'affaires actualisé suivant le contrat (article 62).

EBE en K€	Réalisé	Réalisé	Ecart réalisé 2013 - 2012		Prévisionnel	Ecart 2013 réalisé vs prévisionnel	
	2012	2013	K€	%		K€	%
Produits	17 137	16 438	- 699	-4%	18 153	- 1 714	-9%
Charges exploitation	14 120	13 924	- 196	-1%	14 796	- 872	-6%
EBE	3 017	2 514	- 503	-17%	3 356	- 842	-25%
Frais de siège	777	786	9	1%	685	100	15%
Charges de GER	1 228	1 475	247	20%	1 119	356	32%
EBE retraité	5 022	4 775	- 247	-5%	5 161	- 386	-7%

La mise en œuvre de la contribution est conditionnée aux deux éléments suivants : un EBE retraité positif et un EBE retraité réel supérieur à celui prévu dans le plan d'affaires. Cette deuxième condition n'étant pas remplie, **la clause de partage des gains ne s'applique pas**.

Synthèse

Il s'agit du cinquième exercice de cette délégation d'une durée de 12 ans. Même si la délégation de service public dégage un résultat net positif de 284 K€, il est en forte dégradation comparativement à 2012 (-70%, soit - 661 K€).

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 2,1% principalement due à l'augmentation des ventes de traitement des ordures ménagères hors CUB (+277 K€), des ventes d'électricité issues de l'usine d'incinération (+209 K€) et des ventes de chauffage urbain R1 et R2 (+ 210 K€), les produits baissent de 4,1% (- 699 K€). En effet, l'événement exogène de la prise en charge de sinistre par les assurances en 2012, ne s'est pas reconduit en 2013.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont légèrement diminué (- 1,4%, soit -196 K€). Il s'agit principalement d'une baisse des achats (- 9%, soit -269 K€) et notamment des combustibles et réactif de traitement des fumées pour l'Unité de Valorisation Energétique et d'une baisse des services extérieurs (-3,6%, soit -181 K€) induite par la diminution de la sous-traitance de la partie chauffage urbain.

Ainsi, l'excédent brut d'exploitation (EBE) « retraité » est en diminution de 5% (-247 K€).

Par comparaison au plan d'affaires, le contrat est en retard au niveau du chiffre d'affaires (-12%) , notamment à cause du décalage de mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, du choix de fonctionner en mode « dispatchable » pour la production d'électricité via la chaufferie. Même si les charges sont aussi en retard (-5%), leurs baisses est moindre que celle du chiffre d'affaires.

Contrôles effectués

En 2013, outre les échanges réguliers, les agents de la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont rendus sur les lieux d'exploitation du réseau à quatre reprises. Ces réunions ont permis de faire le point sur les actions d'entretien du réseau, le suivi des abonnements et les perspectives d'évolution relatives aux nouveaux raccordements. Les raccordements des quartiers de Carriet et de la Ramade, sur la commune de Lormont, ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Le délégataire a produit un compte rendu mensuel assorti de comptes-rendus hebdomadaires pendant la période de chauffe rendant compte du service effectué et des incidents éventuels intervenus sur le réseau pendant la période de chauffe.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Avis du délégué

A l'issue de ce cinquième exercice de la délégation de service public, qui en compte douze au total, le délégué a pleinement rempli ses obligations de service et a assuré la continuité du service du chauffage urbain.

Le délégué poursuit ses efforts de recherche de clientèle mais accuse toujours un retard dans les opérations de raccordement qui doivent au moins compenser les opérations de démolition et d'amélioration thermique. Les cibles principales sont le raccordement des quartiers Carriet et la Ramade à Lormont.

Egalement, les perspectives d'évolution concernent des bâtiments existants abandonnant leur chaufferie indépendante tels que les établissements Les Coteaux et Les Lauriers de l'UGECAM à Lormont.

Par ailleurs, le délégué a mis en place une action de développement et d'extension du réseau en dehors du périmètre de la délégation de service public, avec notamment l'étude du raccordement de la Résidence de la Benauge à Bordeaux.

Ce qu'il faut retenir

- L'attribution, par l'association AMORCE, du label « Eco-Réseau » à l'ensemble du réseau de chaleur des Hauts de Garonne, en récompense de ses performances environnementales, économiques et sociales au titre de l'année 2012.
- La part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères est de 77%.
- Le réseau de chaleur est une solution de chauffage environ 35% moins chère que le chauffage individuel au gaz.
- La création d'un nouveau réseau de chaleur dans le quartier Saint Jean Belcier. Il sera alimenté par prélèvement de chaleur sur l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bègles.
- La conduite, par la communauté Urbaine de Bordeaux, de plusieurs études de faisabilité afin de développer les réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire communautaire.